

Contrat de réservation 2019

Institution :

Souhaite réserver une /des formation(s) sur site d'une ½ journée:

Intitulé de la formation :	Nombre	Prix htva
➤		
➤		
➤		

X 475.25€ = €

Souhaite réserver une /des formation(s) sur site d'une journée complète :

(Thématique identique dispensée pour 2 groupes ou 2 thématiques différentes par le même formateur)

➤
➤
➤

X 723.15€ = €

Total Htva (hors frais de déplacement) €

Total €

➤ frais de déplacement : (0.3573 € /km)

Dès réception de ce formulaire, nous reprendrons contact avec vous afin de la planifier.
 En retournant ce formulaire, vous acceptez les conditions reprises au verso de ce document.

Date et Signature :



Conditions de réservation

1. Le contrat de réservation est à renvoyer signé :

par mail : info@formationsrepere.be .

En retournant ce contrat signé , vous acceptez les conditions reprises ci –dessous .

2. Paiement :

Par virement sur le compte indiqué sur la facture

Veuillez mettre en communication le nom de l'institution + n° de la facture

Le paiement doit être réalisé dans les 30 jours après la réception de la facture.

3. Réservation sur site :

Les formations dispensées sur site se donnent pour un groupe de maximum 15 personnes

Les prix s'entendent hors frais de déplacement du formateur au tarif légal ou selon offre.

4. Les modalités générales d'annulation, de report ou de modification des dates de formations.

A. A la demande de l'institution :

1. La/ Les dates de formations peuvent être modifiées jusqu'à 14 jours calendriers avant les dates présumées de formations, ell(e)s ser(a)ont reprogrammée(s) au maximum dans les 3 mois qui suivent la date de demande de modification.

2. La demande de report de formation moins de 14 jours avant la date de formation entrainera le paiement de frais administratif de 250 € HTVA. Elle sera reprogrammée au maximum dans les 3 mois qui suivent la date de demande de modification.

3. L'annulation complète de la formation entrainera le paiement complet de la formation.

B. A la demande de Formations Repère :

1. Exceptionnellement, la/les dates de formations peuvent être modifiées jusqu'à 14 jours calendriers avant les dates présumées de formation, elles seront reprogrammées d'un commun accord au maximum dans les 3 mois qui suivent la date de demande de modification.

2. Formations repère pourra proposer un autre formateur que celui initialement prévu.

3. Si Formations Repère ne peut assurer la formation prévue, celle-ci pourra être reprogrammée à la convenance de l'institution avec 10 % de réduction sur le prix catalogue HTVA.

Date et Signature :

